

# Un Genevois lance la fronde contre la redevance obligatoire

MARDI 11 MARS 2014

[Pauline Cancela](#) [Postez un commentaire](#)

TV/RADIO • Une pétition sur le site Avaaz demande à ce que les personnes qui ne consomment pas de contenus audiovisuels soient exemptés de la redevance.

Un Genevois s'est décidé à lancer la fronde contre le projet de rendre la redevance Radio/TV obligatoire, actuellement discuté aux Chambres fédérales. Une pétition circule depuis vendredi sur le site Avaaz<sup>1</sup>. Elle demande à ce que les personnes qui ne consomment pas de contenus audiovisuels continuent d'être exemptées de la facture. Son auteur, Raphaël Clerici, revendique un choix éthique et estime qu'une taxe unilatérale «bafoue le droit à la différence d'une partie des habitants de ce pays».

En mai 2013, le gouvernement suisse avait annoncé la couleur: l'obligation de la redevance sera généralisée à tous les ménages pour suivre l'évolution des technologies de l'information et d'internet. La difficulté du contrôle était un des arguments mis en avant, sachant qu'aujourd'hui quiconque peut accéder aux contenus de la SSR (Société suisse de radiodiffusion) avec un smartphone. Ne manque donc que l'aval du parlement, qui doit prochainement statuer sur la question.

La démarche est inacceptable aux yeux de Raphaël Clerici, initiateur de la pétition, qui compte bien rassembler de nombreux soutiens auprès des partis de gauche et des mouvements décroissants notamment. Selon lui, le problème du contrôle ne doit pas être celui des citoyens.

«C'est le problème de la SSR et de Billag! Disposer d'une connexion internet ne doit pas astreindre au paiement d'une redevance, argumente-t-il. Celles et ceux qui vivent sans TV ne sont pas responsables de l'évolution technologique. Des personnes ont fait le choix d'internet et n'ont pas demandé à ce que la SSR diffuse ses programmes sur ce réseau. Qu'elle se débrouille pour en sécuriser l'accès.»

## Contre la «pensée unique»

Raphaël Clerici livre aussi une critique de fond. Telle quelle, la SSR ne remplit pas de mission de service public, estime-t-il. «Elle véhicule la pensée unique. Il faudrait un débat sur la qualité du service audiovisuel.» Et d'ajouter que vivre sans TV est «un choix fondé sur des valeurs éthiques et citoyennes qui méritent d'être respectées».

Dernier argument: la redevance généralisée est une taxe antisociale. Si subventionnement il doit y avoir, le texte de la pétition demande qu'il passe au moins par l'impôt afin d'être adapté aux revenus.

## 70% des entreprises exonérées

Egalement défavorable à cette révision de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV), la Fédération romande des consommateurs (FRC) demande depuis longtemps un régime d'exception qui aille au-delà des exonérations AVS et AI. Son secrétaire général, Mathieu

Fleury, rappelle que 70% des entreprises suisses – celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 francs – en seront exemptées. «L'économie a obtenu de très larges exceptions contrairement aux individus», regrette-t-il. Mais l'impôt ne lui semble pas une bonne voie, car il soumettrait le service public aux aléas du politique.

Contactée, la SSR n'a pas souhaité prendre position dans le débat. «En sa qualité de bénéficiaire, la SRG SSR ne s'exprime pas sur les discussions politiques en cours. L'essentiel est qu'elle dispose des moyens suffisants pour lui permettre de remplir son mandat moyennant toute la qualité requise», nous écrit le service de communication.

- [1. www.europebybike.info/pas-de-redevance-tv-obligatoire/](http://www.europebybike.info/pas-de-redevance-tv-obligatoire/)